	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-401

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juillet 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-401</i>

**Agences de développement économique - association Hauts de Garonne
développement - association Arc Sud Développement - association Talence
innovation sud développement - conventions de financement 2022 - décision -
autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Arc Sud Développement

Arc Sud Développement est une association intercommunale qui intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Ses actions de développement économique local s'articulent autour des missions suivantes : l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion d'une pépinière généraliste d'entreprises et d'un incubateur et l'animation d'un espace de coworking situés à Villenave d'Ornon, et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Programme d'actions 2022

Pour 2022, Arc Sud Développement propose en partenariat avec Bordeaux Métropole et l'ensemble des acteurs du développement économique local, de soutenir les axes de travail suivants :

- la création d'entreprises et la promotion de l'esprit entrepreneurial : accueil et conseils aux porteurs de projets, entretiens individuels, conseil à la réalisation de plans d'affaires, recherches de financements, constitution de dossiers de demandes de subventions ou prêts d'honneur, recherche de locaux ou, le cas échéant, hébergement en pépinière d'entreprises, analyse de besoins de formations des porteurs de projets et proposition d'un plan de formation personnalisé, aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local,
- le soutien aux entreprises déjà implantées : veille économique sur l'ensemble du territoire et création d'une base de données locales (recensement des entreprises, secteur d'activité, effectif, typologie des locaux et surface occupée, chiffres d'affaires ...),
- l'accueil des entreprises à la recherche de solutions immobilières : l'agence promeut le territoire et intervient à 2 niveaux : les délocalisations ou expansions intra-territoire, et les implantations d'entreprises nouvelles sur la métropole bordelaise,
- le retour d'expérience et renouvellement de l'incubateur : en fonction du retour de la première promotion d'incubés en 2021, Arc Sud Développement adaptera son offre pour répondre au mieux aux futurs entrepreneurs : programme, durée, fréquence des réunions, méthodes, Selon le succès rencontré, elle privilégiera des projets ayant déjà une réflexion sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) déjà engagée,
- l'animation de l'espace de coworking : l'espace de coworking sera un lieu de travail mais

aussi un lieu de réseautage : des animations seront proposées permettant aux coworkers d'échanger et d'élargir leur réseau. Ces animations s'appuieront sur la présence des entreprises de la pépinière et de l'incubateur ainsi que sur le Club d'entreprises de Villenave d'Ornon,

- le renforcement des actions du Club d'entreprises de Villenave d'Ornon : le Club d'entreprises est lancé sur une nouvelle dynamique depuis 2020. Arc Sud Développement encouragera et accompagnera les forces vives du Club à mener des actions permettant aux entrepreneurs d'acquérir de nouvelles

compétences entrepreneuriales et de développer leur réseau auprès d'autres professionnels de

Villenave d'Ornon et des communes alentours (Gradignan, Talence, Pessac, Cestas, Mérignac, etc.),

- le développement du réseautage : l'association maintiendra les liens établis avec les structures de

l'accompagnement à la création d'entreprise (French Tech Bordeaux, Talence Innovation, ATIS,

Anabase-MIE, les pépinières d'entreprises de la Nouvelle Aquitaine, Transtech, Force Femmes,

J'adopte un projet, etc.).

Ces échanges permettront d'améliorer sa visibilité et faire connaître son offre différenciante.

Présentation de Hauts de Garonne développement

L'association Hauts de Garonne Développement (HDGD) s'attache à promouvoir l'image de la rive droite par le biais de projets d'animation et par la gestion administrative de dossiers et dispositifs économiques, culturels et sociaux. Cette démarche est menée en collaboration avec les collectivités territoriales et en lien avec les acteurs économiques locaux. L'association couvre une grande partie du territoire de la rive droite, 17 communes, soit 130 000 habitants et plus de 9 000 entreprises, 1400 créations d'entreprises par an dont 50 % sont des microentreprises.

Hauts de Garonne Développement gère et anime également 2 pépinières d'entreprises :

- la pépinière d'écoconstruction/bâtiment, précédemment basée à Floirac mais désormais en centre-ville de Bassens dans des locaux appartenant à la commune, apporte une réponse aux problématiques des jeunes entreprises (locaux, accompagnement, services mutualisés, réseau et synergies). Depuis sa création, ce sont 60 entreprises qui ont été créées, soit 170 emplois directs, un taux de pérennité de 97 % à 3 ans et 85 % à 5 ans.
- en janvier 2021, la ville de Carbon Blanc a confié à l'association la gestion et l'animation ainsi que le développement de la notoriété de la pépinière d'entreprise du Château Brignon.
10 entreprises y ont été accueillies et accompagnées en 2021.

Programme d'actions 2022

L'association souhaite poursuivre des actions en faveur de :

- un objectif de 260 projets accompagnés en entretiens individuels ou par le biais d'animations

collectives, auxquels s'ajoutent un service d'immobilier d'entreprises avec recherche de locaux adaptés pour les entreprises du territoire,

- le développement d'entreprises de la filière bâtiment/écoconstruction via la pépinière hors les murs par des sessions de sensibilisation des chefs d'entreprises sur les nouvelles réglementations en lien avec Artiform 33, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et la Fédération française du bâtiment (FFB),

- la poursuite de l'accompagnement quotidien des entrepreneurs de la pépinière écoconstruction par le biais d'actions individuelles et collectives,

- Le renforcement du partenariat avec les clubs d'entreprises, autour d'animations

thématiques sur la lutte contre les discriminations à l'embauche et à l'accès à la formation professionnelle,

- la participation à des salons pour la création d'entreprises et des forums pour l'emploi,
- le développement des services aux entreprises et à leurs salariés dans les parcs d'activités de la rive droite à travers une offre de conciergerie et le soutien au développement de groupements d'employeurs.

Pour la gestion de la pépinière d'entreprises Château Brignon :

- assurer le suivi des « pépites » déjà présentes dans la pépinière, jusqu'au terme des 3 ans et continuer à faire entrer de nouvelles entreprises accompagnées via le comité d'agrément,
- accompagner les chefs d'entreprise implantés dans la pépinière en proposant des points individuels et des formations collectives,
- faire connaître encore davantage la pépinière Château Brignon,
- faire une évaluation sur son fonctionnement et proposer des pistes de transformation.

Dans le cadre de sa relocalisation sur la commune de Bassens, dans des locaux à l'étage du bureau de la Poste, appartement à la ville, Hauts de Garonne développement sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention exceptionnelle de 25 000 € en investissement sur l'année 2022, afin de réaliser des travaux de réfection et de mise aux normes.

Présentation de Talence innovation sud développement

L'association intercommunale de développement économique Talence innovation sud développement (TISD) intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon.

Son domaine d'intervention concerne l'accompagnement de projets économiques et l'implantation

d'entreprises innovantes, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Talence et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises, en complémentarité avec l'association Arc Sud Développement à destination d'entreprises généralistes.

Programme d'actions 2022

Le programme d'actions 2022 porte sur 4 axes principaux faisant écho aux politiques menées par

Bordeaux Métropole :

- une mission d'interface entre les entreprises, les universités et les grandes écoles,
- la sensibilisation et l'accompagnement des créateurs d'entreprises,
- la promotion et l'action en faveur de l'attractivité du territoire sud de la Métropole,
- le soutien, l'accompagnement et le développement du tissu TPE (Très petites entreprises/PME (Petites et moyennes entreprises) sur le territoire sud de la Métropole,
- l'organisation d'évènements de type concours jeunes entrepreneurs créateurs, journée de l'entrepreneuriat, petits déjeuners de l'entrepreneuriat en partenariat avec Talence pépinière, participation au forum intercommunal de l'emploi, etc.

Plans de financement aux associations de développement économique

Bordeaux Métropole a soutenu :

-Arc sud développement pour un montant de 47 500 € en 2020 et 2021, et est sollicitée en 2022 pour un soutien financier de 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 193 400 € soit 24,6 % de participation métropolitaine,

-Hauts de Garonne développement en 2021 pour un montant de 45 000 € pour son programme d'actions, 11 000 € pour l'animation de la pépinière écoconstruction et 35 000 € pour sa gestion de la pépinière Château Brignon à Carbon Blanc.

En 2022 Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 91 000 € détaillé comme suit :

- une subvention de 45 000 € équivalent à 11% du budget global de fonctionnement, sur un budget global de fonctionnement de 410 147 €,
 - une subvention de 11 000 € sur l'action spécifique relative à la pépinière écoconstruction et l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises, correspondant à 25 % du budget prévisionnel de 44 000 €,
 - une subvention de 35 000 € sur la pépinière Château Brignon, soit environ 42,5 % du budget prévisionnel de 82 400 €,
- une subvention exceptionnelle d'investissement de 25 000 € dans le cadre des travaux réalisés par l'agence dans ses nouveaux locaux, sur un budget d'investissement de 31 500€.

- Talence innovation sud développement pour un montant de 42 700 € en 2020 et en 2021, et est sollicitée en 2022 pour un soutien financier de 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 249 100 €. Il est proposé un financement 2022 en faveur de Talence innovation sud développement d'un montant de 47 500 €, soit 19,07% de participation métropolitaine, pour un budget prévisionnel de 249 100 €.

Le détail des budgets prévisionnels est joint en annexe.

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des contrats de co développement 2021-2023, avec :

- Arc Sud Développement en lien avec les contrats de la commune de Gradignan,
- Hauts de Garonne Développement en lien avec les contrats des communes de Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul,
- Talence Innovation Sud Développement en lien avec les contrats des communes de Gradignan et Talence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2021-603 du 25 novembre 2021 adoptant le schéma de développement économique,

VU les demandes formulées par les organismes,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention présentées par les associations Arc sud développement, Hauts de Garonne développement et Talence innovation sud développement, au titre de l'année 2022, sont recevables au regard de leurs programmes d'actions qui contribuent au développement de l'entrepreneuriat et au renforcement du bassin d'emplois sur le territoire de la Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 47 500 € en faveur de l'association Arc sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2022,

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un total de 91 000€ en faveur de l'association Hauts de Garonne Développement pour la réalisation de son programme d'actions 2022 et la gestion et l'animation de 2 pépinières sur le territoire de la rive droite,

Article 3 : d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 25 000 € en faveur de l'association Hauts de Garonne Développement pour la réalisation de travaux d'aménagement,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 47 500 € en faveur de l'association Talence innovation sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2022,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de versement des subventions accordées,

Article 6 : d'imputer les dépenses correspondantes, pour les subventions en fonctionnement, sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 61,

Article 7 : d'imputer les dépenses correspondantes, pour la subvention en investissement, sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 204, article 20422 et fonction 61.

M. Alexandre RUBIO est absent lors du débat et du vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT